

Objectif 10 Parentalité

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :

- Le soutien et l'accompagnement des parents sur tout le territoire

Actions phares 2021-2027 :

- Création d'un Lieu Accueil Enfants Parents
- Recrutement d'un coordinateur parentalité
- Mise en place d'animations itinérantes dans les communes
- Création et diffusion aux parents d'un annuaire des structures et des professionnels



Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures

Zoom parentalité

- Familles monoparentales représentent près d'un quart des familles
- Augmentation des familles monoparentales : + 39% en 10 ans

Les enjeux

- ▶ Lien social pour lutter contre l'isolement des familles
- ▶ Amélioration des démarches participatives

Nos engagements

Accompagner la parentalité dès le plus jeune âge à travers l'association des parents à la vie des structures d'accueil des jeunes enfants

- ▶ Accueillir les parents dans chaque multi-accueil du territoire, ainsi qu'au RAM
- ▶ Animations sous forme d'un café des parents, de réunions à thème de soirées de rencontre ; accès libre à la parole sur l'éducation de leurs enfants, et le fonctionnement des structures
- ▶ Prendre au mieux en compte les préoccupations du public, créer du lien social entre les parents de jeunes enfants du territoire
- ▶ Créer un comité des parents : opération pilote pour se constituer en interlocuteur avec les multi-accueils, faciliter l'accompagnement de la parentalité, favoriser la gouvernance partagée : thématiques comme la composition des menus, entre autres

Poursuivre un accompagnement de la parentalité à partir de l'entrée des enfants à l'école, jusqu'à l'enseignement secondaire

- ▶ Prendre en compte les attentes des familles
- ▶ Adapter des actions définies sur la base du dialogue avec les parents. Les modalités restent à définir, ils ne doivent pas entrer en concurrence avec d'autres dispositifs imaginés par la communauté de communes, et doivent rester destinés à accompagner la dimension éducative de la parentalité.
- ▶ Travailler sur l'investissement des parents dans le cadre plus précis de l'Ecole de musique intercommunale (EMI). Il s'agira d'un accompagnement de la parentalité plus ciblé sur le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves reçus à l'EMI.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 09H00 À 12H ET DE 14H À 17H00 ET LE VENDREDI DE 09H00 À 12H00 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS